

min de la famille, il désire recevoir la bénédiction du patriarche.”

“ Oui, oui, répondit Léon XIII, je le bénis de tout mon cœur.—Combien avez-vous d’élèves pour commencer ? ”—“ Douze, Très Saint-Père, comme dans le collège apostolique. ”—“ Eh bien, il faut qu’il en vienne vingt-quatre, trente, quarante. ” La conversation, on le voit, avait pris le ton de la plus touchante familiarité. Toute timidité avait disparu, nous nous sentions des enfants chéris auprès du plus admirable des pères. Léon XIII était rayonnant de joie et semblait vouloir nous garder auprès de lui le plus longtemps possible. Chacun des prêtres fut ensuite présenté à Sa Sainteté et recueillit de sa bouche quelques douces paroles. Nous quittâmes le Vatican ravis, rendant grâces à Dieu de ce qu’il nous avaient été donné de voir et d’entendre. L’audience avait duré plus d’une demi-heure. P.-N. B.

Les vénérables Jean-Gabriel Perboyre et Pierre Louis-Marie Chanel.

Dimanche dernier, le souverain Pontife a promulgué, en présence des Éves cardinaux et des prélats de la sacrée congrégation des Rites, les décrets constatant le martyre et l’authenticité des miracles du vénérable Jean-Gabriel Perboyre, prêtre de la congrégation de la Mission, martyrisé à Outchang, dans le vicariat de Hupé, en Chine, et du vénérable Pierre-Louis-Marie Chanel, prêtre de la société de Marie, premier martyr de l’Océanie.

Cependant la béatification de ces serviteurs de Dieu, annoncée d’abord pour la fin de l’année, est renvoyée au mois de mars, époque où elle aura lieu en même temps que celle du vénérable Ancina ; l’examen de cette dernière cause n’étant pas encore terminé.